

le Journal JDM De Mayotte

lejournaldemayotte.com

Vendredi
11 septembre

 [https://fr-fr.facebook.com/
lejournaldemayotte](https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte)

La Maison des Livres change de main



C'est la boutique où l'on trouve toujours le livre qui fera plaisir et où on aime traîner les samedis matin à Mamoudzou... Depuis deux ans les deux hommes travaillent à la cession de la Maison des Livres. Une aventure autant financière qu'humaine.

[Page 2](#)



Votre portail captif par
 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte



[Page 3](#)

Politique

Thani Mohamed Soilihi se représentera dans deux ans... « si on ne me dégoute pas d'ici là »



[Page 4](#)

Economie

La Maison des Livres change de main : Jean-Claude Pichard passe le témoin à Saïd Bastoi



L'aboutissement d'un projet de longue haleine pour Saïd Bastoi

C'est la boutique où l'on trouve toujours le livre qui fera plaisir et où on aime traîner les samedis matin à Mamoudzou... Depuis deux ans les deux hommes travaillent à la cession de la Maison des Livres. Une aventure autant financière qu'humaine.

La maison des Livres, c'est une histoire de famille au départ, d'hommes ensuite. Lorsque, enseignant au lycée de Mamoudzou, Jean-Claude Pichard ouvre le 1er janvier 1991 une petite librairie près du bar Fly, c'est pour mettre à disposition des élèves mahorais quelques ouvrages de littérature.

Il ne savait pas qu'il se retrouverait quelques années plus tard avec sa femme Anne-Marie et sa fille Chloé, à la tête d'une entreprise spécialisée dans la littérature, la presse, et en 2005, la papeterie avec l'arrivée

de Marie-Laure Thoret, qui entre au capital. Le bâtiment bien connu des mahorais, s'étend désormais sur les hauteurs de la place mariage à Mamoudzou.

Sa fille pressentie un temps pour prendre le relai, migrera finalement sous d'autres cieux. Mais en 2008, à 62 ans, Jean-Claude Pichard prend la décision de vendre.

Loin des pots de vin

La société Recto Verso, spécialiste de fourniture de bureau, apparaît comme un potentiel repreneur, mais les banques alertent sur sa mauvaise situation financière. L'autre tentative, ce sera avec une partie du personnel, « je gardais 20% du capital », explique-t-il, mais avortée elle aussi. Un des clients de la Maison des Livres s'appelle Saïd Bastoi pour sa société de papeterie de gros Grand

Format. Une discussion s'engage, les deux hommes découvrent des convictions communes, « comme celle de préférer perdre un marché plutôt que de verser un dessous de table », rapporte Jean-Claude Pichard.

Saïd Bastoi est aussi connu pour son poste de président de la CGPME Mayotte, la Confédération générale des Petites et moyennes entreprises. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il est diplômé de l'Institut régional universitaire polytechnique de Saint Etienne en Management, stratégie et développement des organisations, de niveau Bac+5. Il est déterminé au point de se lancer alors dans une formation supplémentaire sur la transmission d'entreprise, « et il focalise son étude de cas sur le rachat de la Maison de Livre », le vendeur comprend qu'ils sont tous deux dans une logique de reprise.

En décembre 2013, c'est un projet abouti qui est présenté aux banques. La BFC se montre intéressée, notamment par les 6 millions d'euros de flux mensuels dégagés par la Maison des Livres.

Bureau Vallée en invité surprise
Mais c'est le moment que choisit le grand papetier Bureau Vallée, 250 magasins en France, pour chercher un point d'ancrage sur notre territoire. Jean-Claude Pichard a les faveurs de l'enseigne, mais engagé comme franchisé en son nom, il n'a plus les mains aussi libres pour vendre le pack complet Maison des Livres-Bureau Vallée... les deux affaires se télescopent, et finissent par n'en faire qu'une. Bureau Vallée inaugure ses locaux à côté de HD le 17 août.

Le montant total de la cession, de l'ordre de un million d'euros, n'en sera pour autant pas réévalué : « le dossier était déjà ficelé auprès de la banque, le montant du prêt n'aurait pas été le même et ne serait peut-

être plus passé. Et puis, c'est une manière pour moi de rendre à Mayotte ce qu'elle m'a donné », glisse Jean-Claude Pichard.

Et ce 9 août 2015, jour de ses 69 ans, l'acte de cession est signé. Avec sa SARL Kaylhma, Said Bastoi devient l'actionnaire majoritaire à 52% de la Maison des Livres, avec une promesse d'achat des parts restantes d'ici deux ans.

Une vente qui va bien au delà d'un simple chèque pour l'humaniste qu'est Jean-Claude Pichard : « je suis davantage dans une optique de transmission, d'accompagnement. Nous avons construit ensemble cette cession. »

Développement insulaire et régional

De leurs discussions naît une convergence sur un développement du marché insulaire, avec une implantation éventuelle à Combani et Petite Terre, avec pourquoi pas des visées régionales. Si les jeunes se tournent de plus en plus vers la lecture, le potentiel est encore important sur l'île, pour lequel les associations et les communes ont aussi un rôle à jouer. Même s'il avoue le côté excitant que lui a procurée la gestion de la Maison des Livres, l'éternel jeune homme qu'est resté Jean-Claude Pichard ne tourne pas aussi facilement la page d'une gestion de 25 ans. Sa joie, c'est de céder son affaire à un natif de l'île. Celui qui ne doit sa réussite qu'à lui même à Mayotte, passe ainsi le témoin : « elle est née et a grandi ici, je n'aurais pas voulu que la Maison des Livres soit reprise par un opérateur extérieur. Et puis, c'est une manière de faire taire les Cassandre, de prouver qu'il y a des Mahorais qui savent mener à bien leur projet »

Anne Perzo-Lafond

Partenariat

Fonction publique territoriale : des Bretons épaulent Mayotte



Séance de travail entre Bretons et Mahorais

Le centre de gestion (CDG) de la fonction publique de Mayotte signe un partenariat avec son homologue d'Ille-et-Vilaine. L'objectif : facilier le développement de nouveaux service dont la santé au travail en direction des agents territoriaux.

C'est une institution parfaitement inconnue du grand public et pourtant très importante. Le centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale est un établissement public local, véritable partenaire des collectivités chargé de nombreuses missions. Il existe à Mayotte depuis 2005, en tant qu'échelon départemental du CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) bien plus connu grâce aux formations qu'il organise très régulièrement.

Pour ce CDG976, certaines missions sont obligatoires comme le suivi de la carrière des agents

territoriaux, l'organisation des concours, l'accompagnement du droit syndical ou encore le fonctionnement de certaines instances comme les comités techniques ou les conseils de discipline. «Nous avons déjà mis en place les missions obligatoires, nous développons à présent les missions optionnelles», explique Abdallah Houssamoudine, le directeur du CDG976.

D'où la signature ce jeudi matin d'un partenariat avec son homologue d'Ille-et-Vilaine, le CDG35. «Le CDG35 a déjà mis en place un certain nombre de ces missions et son expérience est très utile pour le CDG976», relève M. Houssamoudine.

Le chantier de la santé au travail

Des stagiaires du CDG976 pourront partir en immersion dans un service en Bretagne. Le CDG35

va également partager ses pratiques et ses savoir-faire qui vont de l'information juridique à la mise en commun de procédures ou de documents.

«Un agent est déjà parti en Bretagne dans le cadre d'une mission optionnelle que nous mettons en place. Nous développons les services de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels».

Ce domaine s'annonce comme un des gros chantiers sociaux des collectivités pour les années à venir. «Les besoins sont criants. Nous avons des bilans et il est évident qu'il faudra rapidement accentuer l'accompagnement des collectivités», souligne Mandy Soilihi, psychologue et responsable du service prévention des risques professionnels au CDG976.

Une mutualisation des moyens

«Le principe du CDG est de permettre une mutualisation des moyens. Ca revient beaucoup moins cher aux collectivités d'avoir recourt au service du CDG que de disposer par exemple de son propre préventeur», note Affidou Hamidi Madi, 3e vice-président du CDG976.

Ce nouveau service pourra également aider les collectivités à se doter d'un «document unique» d'évaluation des risques, un texte pourtant obligatoire mais souvent ignoré, comme l'ont par exemple constaté les experts qui ont travaillé sur le dossier de l'agent du conseil général décédé après une chute d'un échafaudage au gymnase de Cavani. «L'élaboration de ce document permet de voir ce qui va et ce qui ne va pas aussi bien dans l'organisation, le matériel ou les moyens humains. Il fait partie des démarches essentielles de la

prévention des risques professionnels», explique Mandy Soilihi. A Mayotte, c'est le maire de Moudzou Mohamed Majani qui est à la tête du conseil d'administration du CDG976 depuis un an. «C'est la première fois que le CDG a un exécutif dirigé par un maire. Auparavant, c'était le conseil départemental qui occupait cette place. Ca permet de connaître précisément les besoins des collectivités», indique l'élu.

Dès son arrivée, Mohamed Majani a souhaité donner une plus grande impulsion à l'établissement. En plus des questions de santé au travail, le CDG976 travaille au développement de toutes les questions liées aux conseils en recrutement, les accompagnements de projets, ou les conseils en organisation. «L'organisation, en métropole aussi c'est un besoin qui monte très fortement. Avec les intercommunalités, les collectivités ont besoin d'être épaulées pour redéployer leurs services», relève Jean-Jacques Bernard, président du CDG35.

Le financement du CDG provient des cotisations des collectivités représentant 0,8% de la masse salariale. Il facture également ses services, à des prix très modestes. 22 agents travaillent actuellement au CDG976 qui est doté d'un budget de 1,2 millions d'euros. Il est encore loin de la structuration et des moyens de CDG d'Ille-et-Vilaine qui dispose de 25 millions d'euros aux services des agents territoriaux. Mais l'élève veut suivre le maître.

RR

LE JDM

Communiqué

Conflits sociaux : le Medef appelle au dialogue

« Le MEDEF Mayotte est par nature attaché au dialogue social avec les syndicats de salariés que ce soit à la Commission Consultative du Travail (CCT) à la Commission de Conciliation des Conflits Sociaux réunie plusieurs fois cette année ou même de façon spontanée si un sujet le nécessite en urgence », indique Thierry Galarme, président du syndicat de patrons dans un communiqué.

Il revient sur les sujets de blocage apparus dans le dialogue social ces derniers jours, dans le traitement de certains conflits et même les suites des dits conflits.

Le MEDEF Mayotte appelle ses homologues syndicats patronaux (CGPME, FMBTP, UPA) et ses partenaires syndicats de salariés (CFDT, FO, CGT, CFE-CGC) à une table ronde à tenir dans les meilleurs délais à savoir la semaine du 14 septembre, « date et heure à convenir et si possible en présence de Monsieur le Préfet de Mayotte ou son représentant ».

« L'objectif est de mettre sur la table avec un ordre du jour ouvert tous les sujets jugés prioritaires et urgents par les syndicats de salariés et les syndicats patronaux afin de pouvoir trouver un accord au moins sur les points de convergence et de convenir des modalités de dialogue social sur les autres points.

Le MEDEF Mayotte appelle donc les uns et les autres à se mettre d'accord sur une date et une heure pour que cette réunion ait lieu rapidement dans l'intérêt des entreprises de Mayotte, de leurs salariés et de l'économie mahoraise en général et prend dès maintenant l'attache des dirigeants des syndicats pour organiser cette réunion par le présent courrier sous forme de communiqué adressé à la fois aux syndicats et à la presse! »

La présente proposition est adressée à tous les syndicats patronaux et de salariés avec copie à la presse mahoraise. »

Politique

Thani Mohamed Soilihi se représentera dans deux ans... « si on ne [le] dégoute pas d'ici là »



Thani Mohamed Soilihi, entouré de deux maires, souligne qu'il est l'interlocuteur des élus locaux

Depuis 4 ans qu'il a été élu, c'est devenu un rendez-vous fixe : le sénateur Thani Mohamed Soilihi présente chaque année son bilan d'activité, « les parlementaires doivent rendre compte à la population ». Foncier, tensions sociales et autres réflexions font partie du tableau.

S'il fallait lui reconnaître une seule action, ce serait celle de la défense active des intérêts de l'île, par des prises de paroles en séance et en commission du Sénat, et sans complaisance pour un gouvernement dont il partage pourtant la tendance politique. « Outre la participation à l'élaboration des lois, c'est d'ailleurs la motivation qui m'inciterait à me représenter dans deux ans, si on ne parvient pas à me dégouter d'ici là », glisse le sénateur.

C'est d'ailleurs ce qui l'avait motivé

il y a quatre ans à postuler, « sans oublier que c'est au Sénat qu'avait été prise la décision de décompter les voix îles par îles lors du vote pour l'indépendance des Comores ».

D'une de ses intervention en séance au Sénat, on retiendra sa critique de la méthode utilisée par le gouvernement de légiférer trop souvent par ordonnance. Une manière d'aller plus vite, sans passer par le traditionnel processus parlementaires, réduisant de facto l'influence et le travail des sénateurs en l'occurrence.

Lors de l'examen du projet de loi de modernisation du droit en outre-mer, un de ses amendement avait été adopté : celui de la création obligatoire d'établissements publics d'Etat en matière de foncier, pour la Guyane et Mayotte. Il rejoignait la problématique du rapport dont il fut coauteur en début d'année avec les sénateurs Guerriau, Larcher et Patient, « Do-

maine public et privé de l'Etat outre-mer : 30 propositions pour mettre fin à une gestion jalouse et stérile ».

Une mission émanant de la Délégation outre-mer du Sénat doit arriver dans ce sens le 5 octobre. Composée des sénateurs Robert Laufoual, de Wallis et Futuna, Michel Magras, de Saint-Barthélemy, Jean-Jacques Hyest de Seine et Marne, elle devra en quatre jours dégager les priorités en ayant entendu l'Etat, le Conseil départemental et l'association Oudâïla Haki za Mahore, mémoire vivante du foncier à Mayotte.

Des priorités connues : de nombreuses indivisions comme en connaît la Corse, « le foncier devient ainsi un facteur bloquant des projets du territoire », et des villages entiers en bordure littorale considérée comme Zone des 50 Pas géométriques, appartenant donc à l'Etat, « on ne peut envisager de déloger tout le monde ». Sans parler des textes empilés au fil de temps, et qui auraient besoin d'un toilettage. Le sénateur a toujours prêché en faveur d'une CREC bis, adaptée au foncier, cette commission de révision de l'Etat civil qui avait donné à chacun en un temps record un patronyme conforme au droit commun, « or la terre, c'est aussi notre identité ».

« Interdiction d'entraver le droit au travail »

Le même projet de loi de modernisation du droit en Outre-mer lui avait permis d'obtenir le règlement de la situation des 3.600 agents publics mahorais au plus tard en janvier 2018.

Les tensions sociales que connaît actuellement Mayotte imposait d'évoquer le rapprochement vers le droit du travail métropolitain, lui-même sous les feux de l'actualité. « J'avais proposé par provocation un alignement immédiat, ne compre-

nant pourquoi on ne serait pas prêt à l'appliquer comme on l'a fait pour la fiscalité ». Il reprend là la volonté de la population, « de droite lorsqu'il s'agit de parler immigration, insécurité et emploi, mais de gauche sur l'indexation et les avancées sociales », et qui ne comprend pas que les impôts et amendes arrivent au taux de 100%, là où le RSA n'est encore qu'à 50%.

Pas d'amalgame pour autant avec le fond les conflits sociaux actuels : « en matière de grève, le droit du travail mahorais comme celui de métropole oblige salariés et patronat à entrer en discussion. Avec l'interdiction d'entraver le droit au travail. Il y a des attentes de l'évolution vers la départementalisation, mais le blocage n'est pas une réponse. »

Il avait marqué les esprits cette année par sa position sur le droit du sol à

Mayotte, amenant à une réflexion de longue haleine, « face à une poussée migratoire insensée et à une Union des Comores qui ne respecte pas notre choix ».

Un boulet que l'on traîne

Mais sur ce sujet, comme sur la situation générale de Mayotte, « l'Etat a une bonne part de responsabilité », rappelle-t-il, « c'est un boulet que l'on traîne maintenant.

Quant à son rôle de décrypteurs de lois et les critiques du président de l'association des maires, Saïd Omar Oili qui se poserait aussi en futur candidat face à Thani Mohamed lors des prochaines sénatoriales, ce dernier refuse d'entrer dans la polémique, mais apporte une précision : « mes collègues parlementaires sont inondés de propositions d'amendements

des collectivités de leurs territoires. C'est sûr que la gouvernance est jeune sur notre île, et qu'il faut certainement attendre que les maires se dotent d'ingénierie pour y arriver. » Pour preuve, il a fait passer la modulation de la taxe de ramassage des déchets il y a deux ans, « sur demande du président du SIDEVAM de l'époque ».

Également intervenu sur le financement de la sécurité sociale, sur le projet de loi de finances 2015, la transition énergétique, l'octroi de mer, il souligne qu'il est un sénateur parmi 348, mais reconnu malgré tout comme une des plus actifs au Sénat. « Et n'oublions pas que l'article 40 de la Constitution empêche un parlementaire de proposer un amendement qui consomme du budget ! »

Anne Perzo-Lafond

Commercial - CDI

Poste à pourvoir octobre 2015



, recrute pour son client, ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), un marchandisseur (H/F) pour le secteur Mayotte à plein temps en CDI.

Ambassadeur des marques phares d'ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), pour un portefeuille de clients identifiés, vous développez l'activité commerciale. Au sein du service vente, sous l'autorité du responsable commercial, vous assurez l'optimisation des ventes . A l'écoute des vos interlocuteurs, vous êtes un véritable négociateur stratégique et opérationnel.

Vos CONNAISSANCES :

Niveau Bac+2
Français lu, écrit et parlé couramment
Expérience de la visite de terrain et du développement commercial
Maîtrise des logiciels de bureautique (Outlook, Power Point, Excel, Word)

Votre PROFIL :

Autonome, rigoureux et organisé dans votre travail
Négociateur gagnant-gagnant et goût du challenge
Orienté Service Client et sens de l'écoute
Connaissance du marché économique local
Permis B de plus de 3 ans exigé
La compréhension du marché du tabac local est un plus

Caractéristiques du POSTE :

Localisation : Mayotte (Grande et Petit Terre)
Horaires de travail: 39h hebdomadaire du lundi au vendredi
Rémunération fixe + variables selon profil

Envoyer votre candidature (CV + LM) à contact@sikajob.fr

